

Avis de mise à disposition des décisions au greffe le
28/07/2026 à 09h30

Audience du 02/06/2026 à 11h30

PRESIDENT : Monsieur DURUP DE BALEINE

13)	N° 2502181	RAPPORTEUR : Monsieur BARLERIN
-----	------------	--------------------------------

Demandeur	M. X	Me MIQUET
Défendeur	PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE	
Autres parties	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2500761 du 27 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Nancy a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 6 décembre 2024 par lequel la préfète de Meurthe-et-Moselle a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être reconduit d'office et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

Dispositif

- La requête de M. X est rejetée.

C